

Inscription concours invalidée

Par Nissa

Bonjour je suis lauréate du concours commun catégorie en interne à la DGFIP. Il était prévu de commencer la formation en école le lundi 18 mai 2020 et d'être nommé ce même jour. Le vendredi 15 mai 2020, je reçois un courriel avec une copie d'un courrier recommandé avec ar, me disant que je ne saurai pas nommée car je n'ai pas rempli toutes les conditions pour être inscrite en interne, à savoir être fonctionnaire au premier jour des épreuves le 3 octobre 2019 hors je ne suis plus fonctionnaire depuis le 6 juillet 2019. Seulement en relisant le rapport du jury datant de mars 2020 à la rubrique qui retrace les conditions d'inscriptions en interne il est écrit qu'il faut être en activité à la date de clôture des inscriptions. Je souhaite faire un recours au tribunal administratif, mais j'aimerais que vous l'éclairiez, je ne veux pas perdre le bénéfice du concours. Merci de votre aide.